

INFORMATIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FDS :

Préparation :

Code produit : 999 475E
Désignation : Plâtre G3D Synergy, sac de 22,5 kg
Utilisation : Fonte de bijouterie.

Identification de la Société :

Raison Sociale: Cookson-CLAL
Adresse siège social : 5 Chemin du Plateau 69570 Dardilly
Telephone: 0800 878 202
E-mail: qualite@cookson-clal.com

Numéro d'appel d'urgence :

N° ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français.

Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de Produit

Nom du Produit: Plâtre de revêtement réfractaire
No. d'enregistrement REACH: Exempté conformément à l' Annexe V.7
Synonymes: Non applicable
Noms commerciaux: Synergy

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Applications principales (liste non exhaustive):
Fonte de bijouterie.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité

Nom de la Société: Goodwin Refractory Services Ltd.
Adresse: Spencroft Road, Holditch Industrial Estate
Newcastle under Lyme, Staffordshire, ST5 9JE, UK
Téléphone: +44 (0)1782 663600
Fax: +44 (0)1782 663611
Adresse Email: info@grscastingpowders.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'appel d'urgence +44 (0)1782 663600
Joignable en dehors des horaires de bureau? Non

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit contient de la Silice Cristalline Alvélolaire (SCA). La quantité de SCA composée de particules de moins de 10 µm étant de moins de 10%, ce ce produit est considéré STOT RE2, selon les critères définis dans le règlement CE 1272/2008, et nocif selon les critères définis dans la Directive 67/548/CE, en raison du potentiel de génération de SCA.

De la SCA peut être générée pendant la manipulation et l'utilisation du produit. Il a été démontré que l'inhalation prolongée de SCA en grande quantité peut entraîner une fibrose pulmonaire, communément appelée silicose.

L'exposition à la SCA sur le lieu de travail doit être mesurée et contrôlée.
Ce produit doit être manipulé avec précaution pour éviter toute génération de poussière.

2.2 Eléments d'étiquetage:

Classification selon la Réglementation CE 1272/2008:
Toxicité spécifique d'organe cible - STOT RE 2— Ce produit contient moins de 10% de silice cristalline alvéolaire.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.



Mot Indicateur: Avertissement

Mentions de Danger:

H373: Risque présumé d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseils de Prudence:

P260: Ne pas respirer les poussières .

P284: Porter un équipement de protection respiratoire .

P501: Éliminer le contenu/récipient en accord avec les réglementations locales..

2.3 Autres dangers:

Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII du règlement REACH.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

3.1 Mélange

	CAS #	%
Cristobalite	14464-46-1	55 - 75
Quartz	14808-60-7	10 - 30
Gypse	7778-18-9	20 - 30

3.2 Impuretés

Contient moins entre 1 et 10% de silice cristalline alvéolaire et est classifié STOT RE 2.

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours:

- Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, demander un avis médical.
- Inhalation: Déplacer immédiatement la personne exposée à l'air libre et demander un avis médical.
- Ingestion: Aucune mesure spécifique nécessaire.
- Contact avec la peau: Aucune mesure spécifique nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme ou effet aigu et différé n'a été observé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Aucune action spécifique nécessaire.

5.1 Moyens d'extinction:

5. MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Aucun moyen d'extinction particulier nécessaire.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Non combustible. Aucune décomposition thermique dangereuse.

5.3 Conseils aux pompiers::

Aucune protection anti-incendie particulière n'est nécessaire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Eviter de générer de la poussière, porter des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale.

6.2 Précautions environnementales:

Aucune mesure spécifique.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eviter de balayer à sec et vaporiser de l'eau ou un système de nettoyage par aspiration pour éviter la génération de poussière alvéolaire en suspension. Porter un équipement de protection conforme à la législation nationale.

6.4 Références à d'autres sections::

Voir sections 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation et stockage:

Eviter la génération de poussière alvéolaire. Assurer une ventilation adaptée aux endroits où de la poussière alvéolaire peut être dégagée. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire adapté. Manipuler les produits emballés avec précaution, pour éviter tout éclatement accidentel. Pour obtenir des recommandations sur les techniques de manipulation sans danger, contacter le fournisseur ou consulter le guide de bonnes pratiques mentionné en section 16.

7.2 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Minimiser la génération de poussière alvéolaire et éviter la dispersion par le vent pendant le chargement et le déchargement. Conserver les contenants fermés et manipuler les produits emballés avec précaution, pour éviter tout éclatement accidentel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour toute recommandation concernant un usage spécifique, contacter votre fournisseur ou consulter le Guide des bonnes pratiques mentionné en section 16.

8.1 Paramètres de contrôle:

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Respecter les limites d'exposition sur le lieu de travail pour tout type de poussière (exemple: poussière totale, poussière respirable, silice cristalline alvéolaire).

La WEL (limite d'exposition sur le lieu de travail) pour la silice cristalline respirable est de 0.1 mg/m³ au Royaume Uni, mesurée en TWA (moyenne pondérée dans le temps) sur 8 heures. Pour les limites équivalentes dans d'autres pays, consulter les autorités locales compétentes.

8.2 Contrôles de l'exposition:

8.2.1 Contrôles techniques appropriés:

Réduire l'émission de poussière dans l'air. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir l'exposition sous les niveaux acceptables. Si l'utilisation du produit génère des poussières, de la fumée ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour garder la quantité de contaminants aéroportés sous la limite d'exposition permise. Mettre en place des mesures organisationnelles, comme éloigner le personnel des environnements poussiéreux, par exemple. Se laver les mains avant chaque les pauses et à la fin de la journée. Oter les vêtements contaminés et les laver avant toute réutilisation.

8.2.2 Dispositifs de protection individuelle et équipement de protection personnelle:

Protection des yeux/du visage: Lunettes de protection et écran facial. Utiliser des dispositifs de protection oculaire testés et approuvés selon les standards appropriés.

Protection de la peau: Aucune disposition particulière. Voir paragraphe ci-dessous pour les mains.

Protection des mains: Une protection appropriée (par exemple: gants, crème protectrice) est recommandée pour les employés souffrant de dermatite ou de peau sensible. Se laver les mains à la fin de chaque période de travail.

Protection des voies respiratoires: En cas d'exposition prolongée à des concentrations de poussière dans l'air, porter un appareil de protection conforme aux standards Européens ou nationaux.



8.2.3 Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Eviter le dispersement par le vent.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect:	Poudre fine et blanche.
Odeur:	Inodore
Seuil d'odeur	Aucun composant n'est considéré comme dangereux.
pH	8-9
Point de fusion/point de congélation	Aucun composant n'est considéré comme dangereux.
Point d'ébullition initial	Aucun composant n'est considéré comme dangereux.
Point d'éclair:	Aucun composant n'est considéré comme dangereux.
Taux d'évaporation:	Aucun composant n'est considéré comme dangereux.
Inflammabilité :	Aucun composant n'est considéré comme dangereux.
Limite d'exposition supérieure/inférieure à l'inflammabilité	Aucun composant n'est considéré comme dangereux.
Pression de vapeur:	Aucun composant n'est considéré comme dangereux.
Densité relative:	Aucun composant n'est considéré comme dangereux.
Solubilité dans l'eau :	Non soluble
Partition coefficient:	Aucun composant n'est considéré comme dangereux.
La température d'auto-inflammation	Aucun composant n'est considéré comme dangereux.
Température de décomposition:	Aucun composant n'est considéré comme dangereux.
Viscosité:	Aucun composant n'est considéré comme dangereux.
Propriétés explosives	Aucun composant n'est considéré comme dangereux.
Propriétés oxydantes	Aucun composant n'est considéré comme dangereux.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:	Aucune donnée disponible.
10.2 Stabilité chimique:	Chimiquement stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune réaction dangereuse.
10.4 Conditions à éviter:	Aucune donnée disponible.
10.5 Matières incompatibles:	Aucune donnée disponible.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucune donnée disponible.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques:****a) Toxicité aigue:**

Sur la base des données disponibles, les criteres de classification ne sont pas remplis.

b) Corrosion/irritation cutanée:

Sur la base des données disponibles, les criteres de classification ne sont pas remplis.

c) Lesions/irritatons oculaires graves:

Sur la base des données disponibles, les criteres de classification ne sont pas remplis.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sur la base des données disponibles, les criteres de classification ne sont pas remplis.

e) Mutagénicité des cellules germinatives:

Sur la base des données disponibles, les criteres de classification ne sont pas remplis.

f) Cancerogénicité:

Sur la base des données disponibles, les criteres de classification ne sont pas remplis.

g) Toxicité pour la reproduction:

Sur la base des données disponibles, les criteres de classification ne sont pas remplis.

h) STOT - exposition unique:

Sur la base des données disponibles, les criteres de classification ne sont pas remplis.

i) STOT - exposition répétée:

Ce produit contient de la cristobalite et du quartz alvéolaire en tant qu'impureté et est donc classifié STOT RE2, selon les criteres définis dans le reglement CE 1272/2008.

Une exposition prolongée et/ou massive a de la poussiere de silice alvéolaire peut entraîner la silicose, qui est une fibrose pulmonaire causée par le depot de fines particules alvéolaires dans les poumons.

j) Risque d'aspiration:

Sur la base des données disponibles, les criteres de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**12.1 Toxicité:**

Aucune donnée disponible.

12.2 Persistence and degradability:

Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel bioaccumulatif:

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol:

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets collatéraux:

Aucun effet collateral observé

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets:****Produit:**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination et doit être effectué conformément aux réglementations locales.

Packaging:

Eviter la generation de poussiere due aux résidus presents dans l'emballage et fournir une protection suffisante pendant le travail..Le réemploi des emballages est déconseillé. Faire recycler et éliminer l'emballage par une entreprise agréée et en accord avec les réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Numéro ONU:**

Aucune donnée disponible.

14.2 Nom d'expédition ONU:

Aucune donnée disponible

14.3 Classes de danger pour le transport:

ADR:

Marchandise non dangereuse.

IMDG:

Marchandise non dangereuse.

ICAO/IATA:

Marchandise non dangereuse.

RID:

Marchandise non dangereuse.

14.4 Groupe d'emballage:

Aucune donnée disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement:

Aucune donnée disponible.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur:

Aucune donnée disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Aucune donnée disponible.

15. REGULATORY INFORMATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Législation / exigences internationales:

Règlement (CE) No 2037/2000: Non pertinent
Règlement (CE) No 850/2004: Non pertinent
Règlement (CE) No 689/2008: Non pertinent

15.2 Evaluation de sécurité chimique:

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur.

16. OTHER INFORMATION

Formation:

Les employés doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation correcte de ce produit, comme la réglementation en vigueur l'exige.

Ouvrages de référence:

EH40/2005 - Renseignements sur l'exposition sur le lieu de travail
EH44/1997 - Poussière: Principes généraux de protection
EH75/4 (2002) - Silice cristalline alvéolaire - Phase 1
EH75/5 (2003) - Silice cristalline alvéolaire - Phase 2
HSG37 - Introduction à la ventilation par aspiration

Responsabilité:

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont considérées correctes et fiables sur la base des connaissances et croyances de notre société à la date indiquée. Cependant, aucune déclaration, assurance ou garantie n'est donnée quant à leur précision, fiabilité et leur intégralité. Il revient à l'utilisateur de s'assurer que ces renseignements sont pertinents et complets pour ses propres besoins.

Indication de modifications apportées aux précédentes version de cette FDS:

13/01/2017 - Première version
Rev 2 - 05/05/2017: Suppression des références CE 1907 2006 & 453 2010
Rev 3 - 03/10/2018: Document révisé.
Rev 4 - 26/08/2023: Document révisé.